

## Annexe 5 – grille de pondération

### 1. Critères prévus à l'article 7

#### 1- Âge du soumissionnaire

Variation du critère	Nombre de points attribués
Inférieur à 35 ans	40
Entre 35 et 40 ans inclus	32
Supérieur ou égal à 41 ans	0

#### 2- Superficie agricole utilisée, ci-après dénommée SAU, par rapport à la superficie minimale de rentabilité, ci-après dénommée SmR et à la superficie maximale de rentabilité, ci-après dénommée SMR

Variation du critère	Nombre de points attribués
SAU hors superficie du bien < SmR	16
SmR < SAU hors superficie du bien ≤ SMR	À pondérer*
SAU augmentée de la superficie du bien < SmR	Majoration de 4 points

#### 3- Proximité de l'exploitation par rapport au bien (additionner 3.1. et 3.2.)

##### 3.1. distance par rapport à la limite de la parcelle la plus proche

Variation du sous-critère	Nombre de points attribués
La plus courte	10
La plus longue	0
Situation intermédiaire	À pondérer*

##### 3.2. distance par rapport à l'adresse de l'unité d'exploitation

Variation du sous-critère	Nombre de points attribués
La plus courte	10
La plus longue	0
Situation intermédiaire	À pondérer

#### 4- Distribution des biens appartenant à un propriétaire public (additionner 4.1. et 4.2.)

##### 4.1. sans tenir de la superficie du bien à attribuer (additionner 4.1.1.; 4.1.2. et 4.1.3.)

###### 4.1.1.

Variation du sous-critère	Nombre de points attribués
SAU initiale la plus faible	4
SAU initiale la plus élevée	0
Situations intermédiaires	À pondérer*

###### 4.1.2.

Variation du sous-critère	Nombre de points attribués
Nombre d'hectares de biens appartenant à un propriétaire public le plus faible	4

Nombre d'hectares de biens appartenant à un propriétaire public le plus élevé	0
Situations intermédiaires	À pondérer*

#### 4.1.3.

Variation du sous-critère	Nombre de points attribués
Pourcentage d'hectares de biens appartenant à un propriétaire public le plus faible	4
Nombre d'hectares de biens appartenant à un propriétaire public le plus élevé	0
Situations intermédiaires	À pondérer*

#### 4.2. en tant compte de la superficie du bien à attribuer

Variation du sous-critère	Nombre de points attribués
Nombre d'hectares de biens appartenant à un propriétaire public le plus faible	8
Nombre d'hectares de biens appartenant à un propriétaire public le plus élevé	0
Situations intermédiaires	À pondérer*

\* suivant la méthode décrite aux articles 8, 9 et 10 de l'arrêté du Gouvernement wallon fixant les modalités de mise sous bail à ferme des biens ruraux appartenant à des propriétaires publics.

## 2. Critères complémentaires

Conformément à l'article 11, alinéa 2, de l'arrêté du Gouvernement wallon fixant les modalités de mise sous bail à ferme des biens ruraux appartenant à des propriétaires publics

### 5- Critère ...

Variation du critère	Nombre de points attribués (maximum 20 points)

### 6- Critère ...

Variation du critère	Nombre de points attribués (maximum 20 points)